

Bons scolaires 2026

Dans le prolongement de l'action menée par l'ancienne municipalité, l'équipe municipale a choisi en juin dernier de reconduire les bons scolaires afin de continuer à accompagner les familles dans les dépenses de la rentrée.

Qui peut en bénéficier ?

Les élèves scolarisés de la 6^e à la Terminale (hors apprentis et élèves en contrat d'alternance) :
montant du bon : 42 €

Où utiliser votre bon ?

- ✓ Leclerc (Yvetot)
- ✓ Intersport (yvetot)
- ✓ Bureau Vallée (Yvetot)
- ✓ intermarché (Sainte-Marie-des-Champs)

Validité du bon : jusqu'au 30 novembre 2026. Les bons scolaires sont à retirer en mairie aux permanences suivantes :

Mairie déléguée de VLB ( *mairie fermée jusqu'au 16 août inclus*).

Les lundis de 16h30 à 19h00

Mairie déléguée d'Autretot

Les mardis de 16h30 à 19h00

Les vendredis de 16h30 à 19h00

Nous vous souhaitons un bel été et de très bonnes vacances à tous.